

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

\*\*\*

### FIBRE OPTIQUE : L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE PREND POSITION

---

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE  
SOULIGNE LA NÉCESSITÉ DE GARANTIR LA MISE EN PLACE D'OFFRES DE GROS ACTIVÉES  
SUR LA FIBRE OPTIQUE MUTUALISÉE  
AFIN DE PERMETTRE L'ÉMULATION DE LA CONCURRENCE ET DE L'INNOVATION  
SUR LE MARCHÉ ENTREPRISES

---

Paris, le 16 mai 2017

Les membres d'*Alternative Télécom* saluent l'Avis récemment rendu par l'Autorité de la Concurrence dans le cadre de la Consultation de l'ARCEP relative au 5<sup>ème</sup> cycle d'analyse des marchés de gros du haut débit, du très haut débit et des services de capacités.

Dans son Avis, **L'Autorité de la Concurrence franchit un premier pas important, en déplorant l'insuffisante animation concurrentielle sur le marché fixe « entreprises », et en soulignant la nécessité de garantir qu'un opérateur de détail dispose des conditions raisonnables d'une panoplie d'offres de gros activées.**

Les membres d'*Alternative Télécom* en appellent à l'ARCEP pour élaborer et mettre en place, **sans attendre**, des mesures visant à imposer à Orange l'obligation de proposer une offre de gros activée et compétitive d'accès sur la boucle locale optique mutualisée, ce afin de permettre l'émulation de la concurrence sur le marché du THD Fixe.

En effet, à ce jour, il n'existe aucune offre de gros activée proposée par Orange sur la fibre optique mutualisée, faute d'obligation imposée à l'opérateur historique.

**Cette situation laisse donc apparaître la reconstitution d'un monopole sur ce marché, où l'opérateur historique profite de sa position dominante pour reconquérir des parts de marchés sur l'ensemble des services proposés aux entreprises, pénalisant gravement l'environnement concurrentiel dans ce secteur, notamment en zones très denses ou denses.**

Seule la mise en place de mesures contraignantes, qui revêtent à ce jour un caractère d'urgence, permettra d'accélérer l'innovation et le développement d'offres de services à destination des entreprises, renforçant ainsi la compétitivité économique de tout notre tissu de PME.

---

#### ***A propos d'Alternative Télécom :***

*Les membres d'Alternative Télécom ont créé plus de 2000 emplois en France et représentent un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard d'euros en 2016.*

*Les membres des Collèges Fixe et Mobile : Adista, Afone, Alphaslink, Coriolis Télécom, Euro-Information Télécom, La Poste, Nerim, Paritel, Prixtel, SCT Télécom, Transatel*

**Contact :** Léonidas Kalogeropoulos, Délégué général de l'Association *Alternative Télécom*  
Tel. : 01 53 45 91 91